

---

**Nombre de membres****Séance du 28 février 2024****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée le 28 février 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 8**Sont présents:** Jean-François CASSIER, Nicolas PEYRARD, Denis GATIGNOL, Gérard BRUGIERE, Eric BELLON, Pascal CAILLOT, Anouk ONDET, Catherine DE STEFANO**Votants:** 10**Représentés:** Maryse FERREYROLLES par Nicolas PEYRARD, Françoise CHERY par Eric BELLON**Excuses:****Absents:** Laurent LAMAUDIÈRE**Secrétaire de séance:** Anouk ONDET

---

Objet: Demande de subvention - Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne - 2024\_28\_02\_01

Madame ONDET, en charge du dossier au sein de la Commune de Murat-le-Quaire, expose aux membres du Conseil Municipal le projet concernant la restauration de la couverture de la cabane pastorale de la Banne d'Ordanche.

Elle présente les différents devis en sa possession aujourd'hui. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de retenir l'entreprise Torcheux Thomas Couverture pour un montant prévisionnel total de 8 000 € H.T (9 600 € T.T.C). Ce projet bénéficierait d'une subvention à hauteur de 70% grâce à des fonds FEADER et des fonds du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

L'accompagnement technique ainsi que le montage du dossier de subvention serait construit avec Auvergne Estives, cet accompagnement à maîtrise d'ouvrage sera de 8% des dépenses HT du projet.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'autoriser Mr le Maire à déposer les dossiers de subventions par l'intermédiaire d'Auvergne Estives.
- De valider le plan de financement.

Objet: programme de travaux sur le réseau d'eau potable : actualisation des coûts - 2024\_28\_02\_02

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'étude diagnostique faite par la société SAFEGE sur le réseau d'eau potable en 2021, les travaux suivants sont à programmer à partir de 2024 :

Ils se feront en 2 phases.

Phase 1 - 2024 : Le Pessy-Legaleix pour un montant estimé de 310 834 € HT

Phase 2 - 2025 : Le Bourg pour un montant de 247 221 € HT

Le total s'élève à 558 055 € HT

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux auraient dû être programmés en 2023. Toutefois, face au gel des appels à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ce programme a été repoussé.

Le conseil municipal approuve ce projet et le plan de financement suivant..

Il autorise Monsieur le maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Il décide de demander une subvention auprès du département à concurrence de 30 % du montant hors taxes des travaux avec 5 % supplémentaires pour la gestion en régie, soit 167 416,50 € + 27 602,75 € et auprès de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE à concurrence de 30 % du montant hors taxes de travaux, soit 167 416,50 €.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une avance remboursable à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Objet: Création d'un poste saisonnier services techniques - 2024\_28\_02\_03

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23 2°,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le besoin saisonnier dans les services techniques municipaux, décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 29 avril 2024 pour une durée de 6 mois.

La personne embauchée sera chargée de renforcer l'équipe en place pour l'entretien des espaces verts et des locaux divers. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Objet: création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe - 2024\_28\_02\_04

Monsieur le Maire expose : un agent au service administratif pouvant faire l'objet d'un avancement de grade, il propose à l'Assemblée de créer le poste correspondant à compter du 25 novembre 2024.

Il rappelle le tableau des effectifs à ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28 février 2024					
Filière	cadre d'emploi et grade	catégorie	effectif	temps complet	Observations
administrative	rédacteur principal de 2ème classe	B	0	1	attente avis du CS pour suppression
	rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	
	adjoint administratif	C	1	1	
technique	agent de maîtrise principal	C	2	2	
	adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	
	agent de maîtrise	C	0	2	attente avis du CS pour suppression
	adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	2	attente avis du CS pour suppression 1 poste
	adjoint technique	C	1	1	agent en disponibilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

considérant le tableau des effectifs ci dessus,

considérant les possibilités d'avancement de grade et l'inscription des agents sur le tableau annuel des avancements de grade pour l'année 2024,

décide,

A compter du 25 novembre 2024, le poste suivant sera créé :

- adjoint administratif principal de 2ème classe : 1

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à la nomination de l'agent au poste créé.

Objet: création d'un poste d'adjoint administratif - 2024\_28\_02\_05

Vu le Code général de la fonction publique,

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 28 février 2024,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent d'assistant administratif correspondant au grade d'adjoint administratif pour renforcer les services administratifs de la Mairie et du camping municipal des Couderts.

## **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi permanent d'assistant administratif correspondant au grade d'adjoint administratif à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 6 mai 2024,

- Filière : administrative
- Cadre d'emplois : adjoints administratifs
- Grade : adjoint administratif
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique :

3° Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants ;

- nature des fonctions : assistant au secrétariat de Maire et au camping municipal
- niveau de rémunération : échelle C1 correspondant au grade d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2024.

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

Objet: Achat d'un cloche pour le concours de la race Aubrac - 2024\_28\_02\_06

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le concours de la race Salers aura lieu à La Tour d'Auvergne le 31 août 2024. A cette occasion, la Mairie de La Tour d'Auvergne sollicite les communes alentours pour une aide financière pour l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, considérant, l'intérêt de cette manifestation, décide, à l'unanimité des membres présents d'offrir une cloche gravée pour un montant de 300 € TTC.

